



## RÉSOLUTIONS ADOPTÉES PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION EN 2013-2014

| CA1 – 22 septembre 2013  |   |
|--|---|
| Résolution 2013-2014/1<br>Il est dûment proposé et appuyé que :<br>Maurice Picard soit président d'assemblée pour la durée des élections.<br>ADOPTÉ  | Maurice Picard préside la réunion pendant les élections des postes de présidences, vice-présidences et trésorerie.  |
| Résolution 2013-2014/2<br>Il est dûment proposé et appuyé que :<br>L'ordre du jour soit adopté avec les modifications suivantes : <ul style="list-style-type: none"><li>- Ajout d'un point 3. Adoption de l'ordre du jour</li><li>- Que la numérotation des points subséquents à l'ordre du jour soit changée</li><li>- Ajout d'un point 9. Dossier spécial</li></ul> ADOPTÉ | L'ordre du jour est modifié tel qu'adopté.  |
| Résolution 2013-2014/3<br>Il est dûment proposé et appuyé que:<br>Les signataires pour la FCÉNB soient<br>Francine Cyr<br>Richard Landry<br>Gérard McKen<br>ADOPTÉ   | Ces personnes seront signataires pour toutes les affaires bancaires de la FCÉNB en 2013-2014.   |
| Résolution 2013-2014/4<br>Il est dûment proposé et appuyé que :<br>La présidence d'assemblée soit changée.<br>ADOPTÉ   | On remercie M. Picard d'avoir accepté de jouer le rôle de président d'assemblée pour les élections, et jusqu'ici dans la réunion. Gérard McKen prend la présidence d'assemblée. |
| Résolution 2013-2014/5<br>Il est dûment proposé et appuyé que :<br>Le représentant de la FCÉNB au GACEF soit Roger Martin.<br>ADOPTÉ   | Roger Martin sera le porte-parole de la FCÉNB tandis que Gérard Mcken assurera la co-présidence du GACEF.   |
| Résolution 2013-2014/6<br>Il est dûment proposé et appuyé que :<br>Le Comité du Prix Reconnaissance ait le mandat de réviser la formule de financement et d'octroi du Prix Reconnaissance.<br>ADOPTÉ   | Il a été choisi de conserver le prix donné au récipiendaire du Prix Reconnaissance.   |
| Résolution 2013-2014/7<br>Il est dûment proposé et appuyé que :<br>Une personne-ressource en planification stratégique, appuyée de la responsable administrative des CÉD, aide à élaborer en   | Robert Frenette a été choisi comme consultant pour travailler avec la FCÉNB à l'élaboration de la planification stratégique.  |



|  |   |
|--|---|
| <p>CA la planification stratégique.</p> <p>La discussion démontre que :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- La planification stratégique sera un des points de l'ordre du jour pendant plusieurs réunions régulières afin que l'on puisse l'élaborer.</li><li>- L'on fasse un suivi à chaque réunion régulière du CA avec un plan d'action</li><li>- Le Comité pour la planification stratégique soit aboli puisqu'elle sera élaborée par le CA.</li></ul> <p>ADOPTÉ</p> |   |
| <p>Résolution 2013-2014/8</p> <p>Il est dûment proposé et appuyé que :<br/>Mario Pelletier soit nommé représentant du Nouveau-Brunswick à la FNCSF.</p> <p>ADOPTÉ</p>  | <p>Mario Pelletier a représenté le Nouveau-Brunswick au Conseil d'administration de la FNCSF et a été élu au poste de 2<sup>e</sup> vice-présidence.</p>  |
| <p>Résolution 2013-2014/9</p> <p>Il est dûment proposé et appuyé que:<br/>Le représentant de la FNCSF soit mandaté de s'assurer que les provinces maritimes aient une rencontre interprovinciale.</p> <p>ADOPTÉ</p>  | <p>La FNCSF travaille encore sur ce dossier.</p>  |
| <p>Résolution 2013-2014/10</p> <p>Il est dûment proposé et appuyé que :<br/>La FCÉNB supporte le libellé et le lobbying du Secteur Éducation du Forum des organismes de la SANB.</p> <p>ADOPTÉ</p>   | <p>Le libellé de la pétition du Secteur Éducation du Forum des organismes de la SANB était « Cessons les coupures : Faisons de l'éducation un projet de société ». Un courriel a été envoyé en octobre 2013 invitant les conseillers d'éducation de la province à signer la pétition.</p> |
| <p>Résolution 2013-2014/11</p> <p>Il est dûment proposé et appuyé que :<br/>La réunion se poursuive à huis clos.</p> <p>ADOPTÉ</p>   | <p>La réunion se poursuit à huis clos.</p>  |
| <p>Résolution 2013-2014/12</p> <p>Il est dûment proposé et appuyé que :<br/>Le huis clos se termine et que l'on revienne en réunion ordinaire.</p> <p>ADOPTÉ</p>   | <p>Le huis clos se termine et la réunion ordinaire se poursuit.</p>   |
| <p>CA2 – 4 novembre 2013</p>   |   |
| <p>Résolution 2013-2014/14</p> <p>Attendu que :</p> <p>Le mandat donné à la FCÉNB était de rechercher une expertise et de déposer l'avis légal reçu au sujet de l'élève-conseiller auprès des CÉD,</p> <p>Il est dûment proposé et appuyé<br/>Qu'une lettre accompagnant l' « Avis légal</p>   | <p>Une lettre a été envoyée le 6 novembre 2013 aux CÉD accompagnée de l'« Avis légal sur questions touchant les élèves-conseillers » et le « Formulaire de consentement parental et renonciation » que la FCÉNB a reçu de Me Lucie LaBoissonnière de la firme McInnes Cooper.</p>         |



|  |  |
|--|--|
| sur questions touchant les élèves-conseillers » et le « Formulaire de consentement parental et renonciation » soit envoyée aux CÉD. Suite à leurs discussions, et à la soumission de leur préoccupation et rétroaction, le CA se penchera sur celles-ci.<br>ADOPTÉ   |  |
| Résolution 2013-2014/15<br>Il est dûment proposé et appuyé :<br>Que la réunion se poursuive à huis clos<br>ADOPTÉ  | La réunion se poursuit à huis clos.  |
| Résolution 2013-2014/16<br>Il est dûment proposé et appuyé :<br>Que le huis clos se termine et que l'on revienne en réunion ordinaire.<br>ADOPTÉ   | Le huis clos se termine et la réunion revient en session ordinaire.  |
| CA3 – 6 et 7 décembre 2013   |  |
| Résolution 2013-2014/17<br>Il est dûment proposé et appuyé<br>D'adopter l'ordre du jour<br>ADOPTÉ  | L'ordre du jour proposé est adopté.  |
| Résolution 2013-2014/18<br>Il est dûment proposé et appuyé<br>Que l'on adopte le procès-verbal de la réunion du 16 août 2013.<br>ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ  | Le procès-verbal de la réunion du 16 août est adopté. Il a été envoyé par courriel aux conseillères et conseillers d'éducation de la province en février 2014.                                     |
| Résolution 2013-2014/19<br>Il est dûment proposé et appuyé<br>Que l'on adopte le procès-verbal de la réunion du 17 août 2013.<br>ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ  | Le procès-verbal de la réunion du 17 août est adopté. Il a été envoyé par courriel aux conseillères et conseillers d'éducation de la province en février 2014.                                     |
| Résolution 2013-2014/20<br>Il est dûment proposé et appuyé<br>Que l'on adopte le procès-verbal de la réunion du 4 septembre 2013.<br>ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ  | Le procès-verbal de la réunion du 4 septembre est adopté. Il a été envoyé par courriel aux conseillères et conseillers d'éducation de la province en février 2014.                                 |
| Résolution 2013-2014/21<br>Il est dûment proposé et appuyé<br>Que l'on adopte le procès-verbal de la réunion du 12 septembre 2013.<br>ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ   | Le procès-verbal de la réunion du 12 septembre est adopté. Il a été envoyé par courriel aux conseillères et conseillers d'éducation de la province en février 2014.                                |
| Résolution 2013-2014/22<br>Attendu que l'on fasse les corrections suivantes<br>Point 5.2. Corriger le nom des membres du comité bipartite, et indiquer que Richard Landry en est membre.<br>Point 5.9. Que l'on ajoute la résolution omise disant que Mario Pelletier est nommé représentant du Nouveau-Brunswick à la | Le procès-verbal de la réunion du 22 septembre est adopté avec les corrections demandées. Il a été envoyé par courriel aux conseillères et conseillers d'éducation de la province en février 2014. |



| <p>FNCSF. Cette motion avait été adoptée à l'unanimité<br/>Que l'on change la numérotation subséquente des résolutions.<br/>Il est dûment proposé et appuyé<br/>Que le procès-verbal de la réunion du 22 septembre 2013 soit adopté.<br/>ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ</p>  |  |   |   |   |                |          |          |   |                          |          |          |          |                           |          |          |          |                          |          |          |          |              |                  |                  |                  |  |
|--|--|---|---|---|----------------|----------|----------|---|--------------------------|----------|----------|----------|---------------------------|----------|----------|----------|--------------------------|----------|----------|----------|--------------|------------------|------------------|------------------|--|
| <p>Résolution 2013-2014/23<br/>Il est dûment proposé et appuyé<br/>Que l'on adopte le procès-verbal du 4 novembre 2013.<br/>ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ</p>   | <p>Le procès-verbal de la réunion du 4 novembre est adopté. Il a été envoyé par courriel aux conseillères et conseillers d'éducation de la province en février 2014.</p> |   |   |   |                |          |          |   |                          |          |          |          |                           |          |          |          |                          |          |          |          |              |                  |                  |                  |  |
| <p>Résolution 2013-2014/24<br/>Il est dûment proposé et appuyé<br/>Que le paiement pour le don à la campagne des Bâtisseurs de l'Acadie soit payé par le budget provincial.<br/>ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ</p>   | <p>Après plusieurs tentatives infructueuses pour les rejoindre il a été résolu d'abolir ce don (voir Résolution 2013-2014/49)</p>  |   |   |   |                |          |          |   |                          |          |          |          |                           |          |          |          |                          |          |          |          |              |                  |                  |                  |  |
| <p>Résolution 2013-2014/25<br/>Il est dûment proposé et appuyé<br/>Que l'on traite le point 4.3 avant le point 4.2.<br/>ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ</p>   | <p>L'ordre des points discutés est modifié.</p>  |   |   |   |                |          |          |   |                          |          |          |          |                           |          |          |          |                          |          |          |          |              |                  |                  |                  |  |
| <p>Résolution 2013-2014/26<br/>Il est dûment proposé et appuyé<br/>Qu'on retienne le Scénario 3, cotisation basée sur le nombre d'élèves seulement, comme mode de cotisation pour les CÉD à la FCÉNB</p> <table border="1" data-bbox="235 1241 808 1675"> <thead> <tr> <th></th> <th><b>2014-2015<br/>(0,59 \$/<br/>élève)</b></th> <th><b>2015-2016<br/>(0,62 \$/<br/>élève)</b></th> <th><b>2016-2017<br/>(0,70 \$/<br/>élève)</b></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td><b>Réserve</b></td> <td>2 500,00</td> <td>2 500,00</td> <td>0</td> </tr> <tr> <td><b>CEDFNO<br/>5 576*</b></td> <td>3 289.84</td> <td>3 457.12</td> <td>3 903.20</td> </tr> <tr> <td><b>CEDFNE<br/>10 334*</b></td> <td>6 097.06</td> <td>6 407.08</td> <td>7 233.80</td> </tr> <tr> <td><b>CEDFS<br/>13 214*</b></td> <td>7 796.26</td> <td>8 192.68</td> <td>9 249.80</td> </tr> <tr> <td><b>Total</b></td> <td><b>19 683,16</b></td> <td><b>20 556,88</b></td> <td><b>20 386,80</b></td> </tr> </tbody> </table> <p>*Nombre d'élèves en 2012-2013 à titre d'exemple<br/>Abstention de Richard Landry<br/>ADOPTÉ</p> |  | <b>2014-2015<br/>(0,59 \$/<br/>élève)</b> | <b>2015-2016<br/>(0,62 \$/<br/>élève)</b> | <b>2016-2017<br/>(0,70 \$/<br/>élève)</b> | <b>Réserve</b> | 2 500,00 | 2 500,00 | 0 | <b>CEDFNO<br/>5 576*</b> | 3 289.84 | 3 457.12 | 3 903.20 | <b>CEDFNE<br/>10 334*</b> | 6 097.06 | 6 407.08 | 7 233.80 | <b>CEDFS<br/>13 214*</b> | 7 796.26 | 8 192.68 | 9 249.80 | <b>Total</b> | <b>19 683,16</b> | <b>20 556,88</b> | <b>20 386,80</b> | <p>Le CA a adopté les recommandations du comité qui a étudié les scénarios des cotisations des CÉD à la FCÉNB.</p> |
|  | <b>2014-2015<br/>(0,59 \$/<br/>élève)</b>  | <b>2015-2016<br/>(0,62 \$/<br/>élève)</b> | <b>2016-2017<br/>(0,70 \$/<br/>élève)</b> |   |                |          |          |   |                          |          |          |          |                           |          |          |          |                          |          |          |          |              |                  |                  |                  |  |
| <b>Réserve</b>   | 2 500,00   | 2 500,00                                  | 0   |   |                |          |          |   |                          |          |          |          |                           |          |          |          |                          |          |          |          |              |                  |                  |                  |  |
| <b>CEDFNO<br/>5 576*</b>   | 3 289.84   | 3 457.12                                  | 3 903.20                                  |   |                |          |          |   |                          |          |          |          |                           |          |          |          |                          |          |          |          |              |                  |                  |                  |  |
| <b>CEDFNE<br/>10 334*</b>  | 6 097.06   | 6 407.08                                  | 7 233.80                                  |   |                |          |          |   |                          |          |          |          |                           |          |          |          |                          |          |          |          |              |                  |                  |                  |  |
| <b>CEDFS<br/>13 214*</b>   | 7 796.26   | 8 192.68                                  | 9 249.80                                  |   |                |          |          |   |                          |          |          |          |                           |          |          |          |                          |          |          |          |              |                  |                  |                  |  |
| <b>Total</b>   | <b>19 683,16</b>   | <b>20 556,88</b>                          | <b>20 386,80</b>                          |   |                |          |          |   |                          |          |          |          |                           |          |          |          |                          |          |          |          |              |                  |                  |                  |  |
| <p>Résolution 2013-2014/27<br/>Il est dûment proposé et appuyé</p>   | <p>La rencontre a eu lieu et une lettre énonçant la réponse a été reçue en</p>   |   |   |   |                |          |          |   |                          |          |          |          |                           |          |          |          |                          |          |          |          |              |                  |                  |                  |  |

|  |   |
|--|---|
| <p>Rencontre soit prévue entre la présidence, le sous-ministre et le sous-ministre adjoint pour début d'une discussion pour financer les dépenses de la présidence reliées au GACEF, au comité directeur, au rapport de Pierre-Marcel Desjardins, et la mise en œuvre de la PALC,<br/>ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ</p>   | <p>janvier. Le MÉDPE a suggéré que la demande soit soumise aux membres du GACEF, et ceux-ci l'ont refusé.</p>   |
| <p>Résolution 2013-2014/28<br/>Il est dûment proposé et appuyé<br/>Que le prochain congrès se tienne dans le DSF Sud<br/>ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ</p>  | <p>Le DSF Sud accepte d'être l'hôte du prochain congrès annuel de la FCÉNB.</p>   |
| <p>Résolution 2013-2014/29<br/>Il est dûment proposé et appuyé<br/>Que la FCÉNB communique avec l'AFPNB, ou un autre partenaire dans le secteur d'éducation au sein du GACEF, pour l'organisation du congrès 2014.<br/>ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ</p>  | <p>Des démarches sont entamées auprès de l'AFPNB pour tenir un congrès annuel conjoint.</p>   |
| <p>Résolution 2013-2014/30<br/>Il est dûment proposé et appuyé<br/>Que l'on passe au point 8.2<br/>ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ</p>  | <p>L'ordre des points à discuter à l'ordre du jour est changé.</p>  |
| <p>Résolution 2013-2014/31<br/>Attendu que :<br/>2014 est une année d'élection<br/>Il est dûment proposé et appuyé<br/>Qu'un document soit remis à chaque parti politique officiel faisant état des préoccupations de la FCÉNB sur la Loi sur l'Éducation, la Loi sur les Services à la petite enfance, rémunération des conseillères et conseillers d'éducation.<br/>ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ</p> | <p>Le document est rédigé et partagé avec tous les partis politiques de la province au début février 2014.</p>  |
| <p>Résolution 2013-2014/32<br/>Il est dûment proposé et appuyé<br/>Que l'on utilise les services de Robert Frenette pour faire la planification stratégique 2014-2019.<br/>ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ</p>  | <p>Suite aux devis de travail et estimations de coût reçus, les services de M. Frenette ont été retenus.</p>  |
| <p>Résolution 2013-2014/33<br/>Il est dûment proposé et appuyé<br/>Que tous les membres des CÉD francophones de la province reçoivent la communication et les informations de façon uniforme.<br/>ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ</p>   | <p>Cette résolution fait suite à une requête reçue du DSF Nord-Est afin que les informations partagées avec les membres des CÉD soient envoyées au président et au directeur général du DSF Nord-Est et que ceux-ci s'assurent de faire les suivis.</p> |
| <p>Résolution 2013-2014/34<br/>Il est dûment proposé et appuyé</p>   | <p>Les valises sécurisées ont été achetées et ont été remises à la trésorière en janvier</p>  |

|  |  |
|--|--|
| Que l'on fasse l'achat d'une valise sécurisée pour les livres comptables.<br>ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ  | 2014.  |
| Résolution 2013-2014/35<br>Il est dûment proposé et appuyé<br>Que La FCÉNB demande au sous-ministre de l'ÉDPE pour entamer les discussions pour rechercher des solutions financières entre le budget provincial et le budget de la FCÉNB.<br>ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ  | Une réponse a cette demande a été reçue en janvier dans laquelle on peut lire que selon la Loi sur l'administration financière, articles 24 et 25, il n'est pas possible de reporter les sommes non utilisées à un exercice ultérieur. |
| Résolution 2013-2014/36<br>Il est dûment proposé et appuyé<br>Que l'on invite Me Michel Doucet à faire une présentation sur l'article 23, 16.1 et la Loi Services sur la petite enfance au CA.<br>ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ   | Me Doucet a fait une présentation sur la Loi sur les Services à la petite enfance à la lumière des articles 23 et 16.1.  |
| Résolution 2013-2014/37<br>Il est dûment proposé et appuyé<br>La FCÉNB s'informe auprès de la SANB pour siéger à la table sur l'immigration francophone.<br>ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ   | La présidence de la FCÉNB a participé à sa 1 <sup>ère</sup> réunion du Réseau d'immigration francophone à Moncton en janvier 2014.   |
| Résolution 2013-2014/38<br>Il est dûment proposé et appuyé<br>Envoie d'une lettre aux trois CÉD pour connaître leurs intentions au sujet de la rémunération sur les points suivants :<br>- Augmentation de la rémunération<br>- rémunération équitable pour toutes les classes de la société<br>ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ | Une lettre a été envoyée aux 3 présidences des CÉD francophones le 16 décembre 2013 et ils ont communiqué leur rétroaction à ce sujet.   |
| Résolution 2013-2014/39<br>Il est dûment proposé et appuyé<br>D'envoyer une lettre demandant que la formation du jeudi qui était seulement pour les présidents soit ouverte à tous les membres de la FNCSF<br>ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ   | Une lettre a été envoyée à l'intention de Robert Maddix à ce sujet le 16 décembre 2013.  |
| Résolution 2013-2014/40<br>Il est dûment proposé et appuyé<br>De tabler la résolution 2012-2013/51 dans laquelle on demandait qu'un comité soit formé pour examiner la question de la cotisation à la FNCSF.<br>ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ   | La résolution est tablée.  |
| Résolution 2013-2014/41<br>Il est dûment proposé et appuyé<br>Que l'on envoie une lettre pour être présent sur la Table 2026   | Une lettre a été envoyée le 13 janvier 2014 et la FCÉNB a été acceptée pour siéger à la Table 2026.  |

|  |  |
|--|--|
| ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ   |  |
| Résolution 2013-2014/42<br>Il est dûment proposé et appuyé<br>Que la réunion se poursuive à huis clos.<br>ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ   | La réunion se poursuit à huis clos.  |
| Résolution 2013-2014/43<br>Il est dûment proposé et appuyé<br>Que le huis clos se termine et que l'on revienne en réunion ordinaire.<br>ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ   | Le huis clos se termine et la réunion se poursuit.   |
| CA4 – 26 janvier 2014  |  |
| Résolution 2013-2014/44<br>Il est dûment proposé et appuyé :<br>Que la réunion se poursuive à huis clos<br>ADOPTÉ  | La réunion se poursuit à huis clos.  |
| Résolution 2013-2014/45<br>Il est dûment proposé et appuyé :<br>Que le huis clos se termine et que l'on revienne en réunion ordinaire.<br>ADOPTÉ   | Le huis clos se termine.   |
| CA5 – 21 et 22 février 2014  |  |
| Résolution 2013-2014/46<br>Il est dûment proposé et appuyé :<br>Que l'on adopte l'ordre du jour avec les ajouts et modifications suivants :<br>14. Formation des présidents<br>11.5. Loi sur l'Éducation - soit traité après la pause santé de samedi matin.<br>ADOPTÉ | L'ordre du jour est modifié.   |
| Résolution 2013-2014/47<br>Il est dûment proposé et appuyé :<br>Que l'on adopte le procès-verbal du 6 et 7 décembre 2013.<br>ADOPTÉ<br>Abstention de Richard Landry  | Le procès-verbal de la réunion du 6 et 7 décembre est adopté. Il a été envoyé par courriel aux conseillères et conseillers d'éducation de la province en février 2014. |
| Résolution 2013-2014/48<br>Il est dûment proposé et appuyé :<br>Que l'on adopte le procès-verbal du 26 janvier 2014.<br>ADOPTÉ   | Le procès-verbal de la réunion du 26 janvier est adopté. Il a été envoyé par courriel aux conseillères et conseillers d'éducation de la province en février 2014.      |
| Résolution 2013-2014/49<br>Il est dûment proposé et appuyé :<br>Qu'une lettre soit envoyée au sous-ministre du MÉDPE suite au refus du GACEF et qu'on redemande un appui financier pour les frais reliés à la coprésidence du GACEF.<br>ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ           | Une lettre a été envoyée.  |
| Résolution 2013-2014/50<br>Il est dûment proposé et appuyé :<br>Que comme dans le passé, lorsqu'il y a un  | Il est resté 2097,41\$ dans le budget provincial en fin d'exercice financier. Ce montant n'a pas été réparti entre les CÉD   |



|   |   |
|---|---|
| surplus budgétaire dans le budget provincial que ce surplus soit envoyé dans les CÉD à la fin de l'année financière.<br>ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ  | à la fin de l'année financière.   |
| Résolution 2013-2014/51<br>Il est dûment proposé et appuyé que :<br>La FCÉNB propose aux CÉD que la rémunération de 3000\$ reste et qu'une rémunération de 75\$ pour une réunion de moins de 4 h et 150\$ de plus de 4h soit adoptée, à partir des fonds du CÉD<br><br>La discussion démontre que :<br>On devrait obtenir du nouvel argent du MÉDPE pour augmenter la rémunération des conseillers selon la formule proposée plus haut.<br>REJETÉ | Cette proposition est rejetée.  |
| Résolution 2013-2014/52<br>Il est dûment proposé et appuyé que :<br>Une lettre soit envoyée à la ministre pour qu'une compensation supplémentaire de 3000\$ pour chaque conseiller soit donnée aux CÉD pour leur administration.<br>ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ  | La lettre a été envoyée en mars 2014. La demande a été refusée.   |
| Résolution 2013-2014/53<br>Il est dûment proposé et appuyé<br>Que l'on abolisse le don à la SNA qui avait été voté lors de la Résolution 2013-2014/24.<br>ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ  | Après plusieurs essais infructueux pour joindre le SNA il est choisi d'annuler la Résolution pour le don.   |
| RÉSOLUTION 2013-2014/54<br>Il est dûment proposé et appuyé :<br>Que l'on ajoute un point pour la révision du protocole d'entente à l'ordre du jour de la prochaine réunion ordinaire du CA.<br>ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ   | Des discussions ont eues lieu au sujet du protocole d'entente lors de la réunion du 29 mars 2014.   |
| RÉSOLUTION 2013-2014/55<br>Il est dûment proposé et appuyé :<br>Qu'une lettre soit envoyée au président de la DSFNE et à la ministre que la FCÉNB supporte les propos abordés par le CÉD du DSFNE au sujet de la langue de travail au MÉDPE.<br>ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ  | La lettre a été envoyée. La ministre a envoyé à la FCÉNB une copie conforme de sa réponse faite au DSFNE., dans laquelle elle dit qu'« une attention particulière est portée à la prestation des services offerts aux deux secteurs linguistiques » |
| Résolution 2013-2014/56<br>Il est dûment proposé et appuyé :<br>Que l'on devienne membre du Carnet de la Francophonie des Amériques.<br>ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ  | La FCÉNB a été inscrite au Carnet de la Francophone des Amériques en février 2014.  |
| Résolution 2013-2014/57   | Le projecteur a été acheté en mars 2014.  |





|   |   |
|---|---|
| <p>Il est dûment proposé et appuyé :<br/>Que l'on fasse l'achat d'un projecteur et d'un appareil de téléconférence.<br/>ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ</p>  |   |
| <p>Résolution 2013-2014/58<br/>Il est dûment proposé et appuyé :<br/>Qu'une lettre soit envoyée que la FCÉNB recommande aux CÉD que les élèves conseillers ne soient pas mandatés à des activités en dehors des activités régulières du CÉD.<br/>ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ</p>   | <p>La lettre a été envoyée en mars 2014.</p>  |
| <p>Résolution 2013-2014/59<br/>Il est dûment proposé et appuyé :<br/>Qu'une lettre officielle soit envoyée à la ministre pour la convoquer à une rencontre pour le dépôt du document de la Loi sur l'Éducation<br/>ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ</p>   | <p>La rencontre s'est tenue le 15 avril 2014 et le document a été déposé.</p>                         |
| <p>Résolution 2013-2014/60<br/>Il est dûment proposé et appuyé<br/>Que le président de la FCÉNB puisse aller à la formation Gestion contemporaine de l'Université de Moncton.<br/>ADOPTÉ<br/>1 Abstention</p>   | <p>Le président de la FCÉNB a suivi le cours de Gestion contemporaine.</p>                            |
| <p>CA6 – 29 mars 2014</p>   |   |
| <p>Résolution 2013-2014/61<br/>Il est dûment proposé et appuyé<br/>Que l'ordre du jour soit adopté tel que modifié<br/>Ajout dans Correspondance des points 7.4. T4 et 7.5. Loi sur l'Éducation<br/>ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ</p>  | <p>L'ordre du jour est modifié et adopté.</p>   |
| <p>Résolution 2013-2014/62<br/>Il est dûment proposé et appuyé :<br/>Que le Comité bipartite explore la possibilité de modifier les frais de déplacement remis aux conseillers et conseillères d'éducation.<br/>ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ</p>  | <p>Les travaux du Comité bipartite à ce sujet sont en cours.</p>                                      |
| <p>Résolution 2013-2014/63<br/>Il est dûment proposé et appuyé :<br/>D'envoyer des lettres aux personnes suivantes : Line Collin, Steeve Savoie et Anne-Marie Gammon leur demandant s'ils ont en leur possession des documents financiers de la FCÉNB des années précédentes et de leur faire part spécifiquement des documents recherchés<br/>ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ</p> | <p>Les lettres ont été envoyées. Les documents financiers de l'année 2010-2011 ont été récupérés.</p> |

|  |  |
|--|--|
| <p>Résolution 2013-2014/64<br/>Il est dûment proposé et appuyé :<br/>Que dans le cas où il y aurait une balance dans le budget provincial qu'une copie du livre « Les droits linguistiques au Canada » de Michel Bastarache et Michel Doucet soit acheté pour chacun des CÉD.<br/>ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ</p>   | <p>Chaque CÉD a reçu une copie du livre « Les droits linguistiques au Canada ».</p>  |
| <p>Résolution 2013-2014/65<br/>Il est dûment proposé et appuyé :<br/>Que les dépenses encourues pour que le représentant de la FCÉNB à la FNCSF participe au congrès annuel de la FNCSF 2014 soient payées par le budget provincial.<br/><br/>La discussion démontre que :<br/>Les autres conseils scolaires du Canada paient les frais d'inscription de leur membre qui siègent au CA et au CE pour qu'il puisse participer au congrès annuel.<br/><br/>Abstention de Mario Pelletier, Richard Gallant<br/>REJETÉ</p> | <p>Le DSF Nord-Est a demandé que les dépenses encourues par le représentant de la FCÉNB au conseil d'administration et au conseil exécutif de la FNCSF, soient payées par la FCÉNB. Les discussions ont démontrées que lors du congrès il participe en tant que membre de son CÉD. La demande est rejetée.</p> |
| <p>Résolution 2013-2014/66<br/>Il est dûment proposé et appuyé :<br/>D'accepter le document de mise en candidature de l'an dernier avec le changement des dates butoirs.<br/>ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ</p>  | <p>Le document de mise en candidature pour le Prix Reconnaissance a été envoyé aux CÉD en mai 2014.</p>  |
| <p>Résolution 2013-2014/67<br/>Il est dûment proposé et appuyé :<br/>D'aller consulter les experts du CRDE pour connaître les besoins pédagogiques pour un programme de francisation à la petite enfance et connaître les ressources et les coûts qui y sont reliés.<br/>La discussion démontre que:<br/>Les DSF fourniront les besoins en ressources pour la francisation, les fonds budgétaires qui existent et qui sont nécessaires.<br/>ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ</p>   | <p>Une lettre a été envoyée aux DSF pour obtenir les informations.</p>   |
| <p>CA7 – 28 avril 2014</p>   |  |
| <p>CA8 – 23 et 24 mai 2014</p>   |  |
| <p>Résolution 2013-2014/68<br/>Il est dûment appuyé et proposé<br/>Que l'on adopte l'ordre du jour.<br/>ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ</p>   | <p>L'ordre du jour est adopté.</p>   |
| <p>Résolution 2013-2014/69</p>   | <p>Le procès-verbal de la réunion du 21-22</p>   |

|  |  |
|--|--|
| Il est dûment proposé et appuyé<br>Que l'on adopte le procès-verbal de la réunion du 21 et 22 février 2014<br>ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ   | février 2014 est adopté. Il a été envoyé par courriel aux conseillères et conseillers d'éducation de la province en mai 2014.  |
| Résolution 2013-2014/70<br>Il est dûment proposé et appuyé<br>Que l'on adopte le procès-verbal de la réunion du 29 mars 2014<br>ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ   | Le procès-verbal de la réunion du 29 mars 2014 est adopté. Il a été envoyé par courriel aux conseillères et conseillers d'éducation de la province en mai 2014.  |
| Résolution 2013-2014/71<br>Il est dûment proposé et appuyé<br>Que l'on adopte le procès-verbal de la réunion du 28 avril 2014<br>ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ  | Le procès-verbal de la réunion du 28 avril 2014 est adopté. Il a été envoyé par courriel aux conseillères et conseillers d'éducation de la province en mai 2014.   |
| Résolution 2013-2014/72<br>Il est dûment proposé et appuyé<br>Que la FCÉNB obtienne une rencontre avec la ministre suite à la réponse reçue datée du 16 avril 2014.<br>ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ  | La réponse du sous-ministre de l'ÉDPE, en date du 16 avril 2014, décline la demande de la FCÉNB pour une compensation supplémentaire des membres des CÉD, disant qu'il fournit déjà un budget spécifique aux CÉD pour la rémunération et que ceux-ci reçoivent un budget spécifique afin de financer des activités pour les conseillers. Une lettre est envoyée demandant une rencontre. |
| Résolution 2013-2014/73<br>Il est dûment proposé et appuyé<br>que les membres du CA soumettent leur frais de représentations et frais de déplacement dans le mois suivant l'activité.<br>ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ  | Cette résolution est adoptée afin d'avoir un meilleur contrôle budgétaire.   |
| Résolution 2013-2014/74<br>Il est dûment proposé et appuyé<br>Que le compte Restigouche soit ajouté aux services Accédé, services bancaires en ligne, de la Caisse Populaire.<br>ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ  | Il est possible d'imprimer les états de banque mensuels plutôt que de les recevoir par la poste en accédant aux services en ligne de la Caisse Populaire. Un changement d'adresse prend 3 mois avant d'être en vigueur.  |
| Résolution 2013-2014/75<br>Il est dûment proposé et appuyé<br>Que l'on détruise les chèques de # 141 à 200 du compte bancaire 25445<br>ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ  | Les chèques # 141 à 200 étaient manquants. Ils ont été retrouvés avec les documents financiers de l'année 2010-2011.   |
| Résolution 2013-2014/76<br>Il est dûment proposé et appuyé<br>Que lors de la fin de l'année fiscale les présidents des CÉD et la FCÉNB doivent avoir une rencontre pour faire les prévisions budgétaires du budget provincial.<br>ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ | Cette rencontre pour établir les prévisions budgétaires est jugée nécessaire afin d'harmoniser les dépenses prévues.   |
| Résolution 2013-2014/77  | Il apparaît important de développer des  |



|   |   |
|---|---|
| <p>Il est dûment proposé et appuyé :<br/>Lettre envoyée à la FJFNB les félicitant de la Campagne de sensibilisation sur le développement langagier.<br/>La discussion démontre<br/>Que certaines capsules ne font pas la promotion de valeurs qui sont supportées<br/>Qu'il faut souligner que la FCÉNB souhaite faire partie du partenariat à l'avenir.<br/>ADOPTÉ</p> | <p>réflexes de partenariats lorsqu'il y a des projets qui touchent le système éducatif.<br/>Une lettre est envoyée à la FJFNB.</p>                  |
| <p>CA9 – 24 juin 2014</p>   |   |
| <p>Résolution 2013-2014/78<br/>Il est dûment proposé et appuyé<br/>Que le protocole d'entente et ses annexes A et B soient acceptés tels que présentés et que le protocole d'entente soit signé.<br/>ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ</p>   | <p>La FCÉNB a signé le protocole d'entente établi entre la FCÉNB, la FJFNB et le MÉDPE au sujet de l'élève conseiller.</p>                          |
| <p>CA10 – 12 et 13 septembre 2014</p>   |   |
| <p>Résolution 2013-2014/79<br/>Il est dûment proposé et appuyé<br/>Que l'on adopte l'ordre du jour.<br/>ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ</p>  | <p>L'ordre du jour est adopté.</p>  |
| <p>Résolution 2013-2014/80<br/>Il est dûment proposé et appuyé<br/>Que l'on adopte le procès-verbal de la réunion du 23 et 24 mai 2014.<br/>ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ</p>  | <p>Le procès-verbal de la réunion du 23 et 24 mai 2014 est adopté. Il a été envoyé aux conseillères et conseillers d'éducation en octobre 2014.</p> |
| <p>Résolution 2013-2014/81<br/>Il est dûment proposé et appuyé<br/>Que le procès-verbal de la réunion du 24 juin 2014<br/>ADOPTÉ<br/>Abstention de Richard Landry</p>   | <p>Le procès-verbal de la réunion du 24 juin 2014 est adopté. Il a été envoyé aux membres des CÉD en octobre 2014.</p>                              |
| <p>Résolution 2013-2014/82<br/>Que la numérotation des résolutions soit changée à partir de la résolution 2013-2014/34<br/>ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ</p>   | <p>La numérotation des résolutions de 2013-2014 a été amendée.</p>  |
| <p>Résolution 2013-2014/83<br/>Il est dûment proposé et appuyé<br/>Qu'une copie de la lettre de la FNCSF soit envoyée au président du CÉD Nord-Est.<br/>ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ</p>  | <p>La copie de la lettre a été envoyée au président du CÉD Nord-Est le 18 septembre 2014.</p>   |
| <p>Résolution 2013-2014/84<br/>Il est dûment proposé et appuyé<br/>Que la réunion se poursuive à huis clos.<br/>ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ</p>  | <p>La réunion se poursuit à huis clos.</p>  |
| <p>Résolution 2013-2014/85<br/>Il est dûment proposé et appuyé<br/>Que le prix demandé pour le repas du</p>   | <p>Cette résolution sera mise en pratique à partir de 2015.</p>   |



|  |   |
|--|---|
| <p>conjoint au congrès soit le prix coûtant incluant la taxe, et que ce soit révisé annuellement.<br/>ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ</p>   |   |
| <p>Résolution 2013-2014/86<br/>Il est dûment proposé et appuyé<br/>D'envoyer 2 membres du CA à l'évènement et AGA du MACS-NB, à la convention de l'Acadie et à l'AGA de la SANB du 16 au 19 octobre 2014.<br/>ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ</p> | <p>La FCÉNB a été représentée par 2 membres lors des évènements du MACS-NB et de la SANB.</p> |